



Institut de recherche
SOCIÉTÉ SUISSE DE RECHERCHE
PRATIQUE

Zürichstrasse 107, 8134 Adliswil
Téléphone 01 / 708 11 11

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
Département de Science
Politique

9, route de Drize, 1227 Carouge
Téléphone 022 / 43 95 10

Analyse des votations fédérales du 3 mars 1991

Véronique Mottier, Florence Passy, Hervé Pichelin,
Hanspeter Kriesi

<i>Résultats des votations</i>	Oui	Non
Droit de vote et d'éligibilité à 18 ans	983'637 72.8 %	368'246 27.2 %
Initiative pour l'encouragement des transports publics	497'734 37.1 %	842'338 62.9 %
<i>Participation</i>	30.8 %	



Tableau 1: Résultats effectifs des votations¹

Canton	Droit de vote 18 ans % oui	Initiative transports % oui	Participation %
CH	72.8	37.1	30.8
ZH	70.7	43.6	33.2
BE	73.3	38.5	26.1
LU	76.7	34.3	31.3
UR	70.6	55.7	34.8
SZ	79.9	28.4	27.0
OW	74.5	24.5	30.6
NW	76.6	26.5	30.4
GL	80.9	37.9	28.4
ZG	79.3	38.2	36.6
FR	67.6	31.0	51.2
SO	68.7	38.1	44.5
BS	76.2	49.2	38.0
BL	77.6	39.2	37.0
SH	70.0	40.0	60.4
AR	71.4	35.1	39.0
AI	63.7	22.1	35.0
SG	70.9	36.4	36.0
GR	73.8	37.0	25.0
AG	67.2	34.2	25.2
TG	68.2	35.3	43.5
TI	70.9	36.6	27.7
VD	80.6	30.2	22.4
VS	70.5	20.7	24.8
NE	76.1	29.9	23.6
GE	79.6	37.1	26.0
JU	82.9	25.3	24.3

1) Source : La presse du 4 mars 1991

Table des matières

	Page
Introduction	4
1. La participation	5
1.1 Les facteurs de mobilisation	5
1.2 Le profil de la participation	7
1.2.1 Le profil de la participation en fonction des caractéristiques socio-démographiques	7
1.2.2 Le profil de la participation en fonction des caractéristiques politiques	11
2. Droit de vote et d'éligibilité à 18 ans	17
2.1 Le profil de vote	17
2.2 Eléments de la formation des opinions	20
2.3 La perception des arguments de la campagne	22
3. L'initiative pour l'encouragement des transports publics	24
3.1 Le profil de vote	25
3.2 Eléments de la formation des opinions	28
3.3 La perception des arguments de la campagne	28
Récapitulation des principaux résultats	33

Introduction

Résultat d'une enquête représentative en Suisse alémanique, romande et italienne

Le référendum sur le droit de vote et d'éligibilité dès l'âge de 18 ans et l'initiative en faveur du développement des transports publics ont été soumis au verdict populaire le 3 mars dernier. Ces deux objets n'ont suscité qu'un intérêt limité au sein de la population, aucun d'entre eux ne représentant un enjeu fondamental pour la vie politique du pays. Le premier projet a rallié autour de lui un consensus notoire puisque 72,8% du peuple suisse s'est prononcé en sa faveur. Peu de débats ont eu lieu quant à la nécessité de l'intégration de ce nouveau droit dans la Constitution, l'opposition était quasi inexistante. Quant au second objet, il n'a pas soulevé d'enthousiasme particulier sur la scène publique. L'heure est aux préoccupations d'ordre écologique, pourtant cette initiative est apparue désuète aux yeux du politique – partis, groupes de pressions et autorités. De faibles enjeux, un projet consensuel et une initiative considérée pour beaucoup comme obsolète favorisèrent un abstentionnisme conséquent. En effet, seuls 31% des citoyennes et citoyens suisses se sont rendus aux urnes.

Au travers d'une analyse succincte, nous nous proposons d'étudier les principales caractéristiques du comportement de vote du peuple suisse lors des votations du 3 mars dernier. Notre étude se composera de trois parties distinctes. La première proposera un examen de la participation où nous tenterons de cerner les facteurs qui l'ont influencée. Nous chercherons également à identifier les principaux groupes sociaux qui se sont mobilisés lors de cette consultation populaire. Dans les seconde et dernière parties de notre analyse, nous étudierons chacun des deux objets soumis au verdict populaire. D'une part, nous nous pencherons sur le profil du vote et d'autre part nous examinerons les principaux éléments de la formation des opinions.

Notre analyse est élaborée à partir d'un sondage effectué par l'institut de recherche en science sociale GfS de Zurich. A l'aide de la méthode des quotas combinée à la méthode aléatoire, nous avons sélectionné un échantillon de 1035 citoyens disposant du droit de vote (733 citoyens en Suisse alémanique, 240 en Suisse romande et 59 en Suisse italienne). Ces personnes ont été interviewées dans les trois semaines qui suivirent les votations fédérales. Le Département de Science Politique de l'Université de Genève est responsable de la conception de l'enquête et de l'interprétation des résultats.

1) La participation

La participation aux votations du 3 mars 1991 a été très faible : seuls 30.8% des citoyens suisses y ont pris part¹. Si le taux de participation varie selon les objets soumis à l'approbation du peuple, il est néanmoins particulièrement bas dans le cas des votations du 3 mars². En effet, ce taux est nettement inférieur à la moyenne, qui est de 44% environ pour les votations fédérales des cinq dernières années. Les deux objets soumis à la consultation populaire n'ont donc été que peu mobilisateurs, ce que laissait déjà présager la relative indifférence soulevée par la campagne.

Précisons que notre sondage indique une participation de 12% plus élevée que le résultat réel. Cette surestimation est due à la tendance générale d'une partie des non-votants à déclarer avoir voté, ceci pour ne pas avouer leur abstentionnisme qui pourrait être associé à un manque de sens civique.

1.1 Les facteurs de mobilisation

L'abstentionnisme fluctue d'une votation à une autre. Pour examiner ce phénomène, nous avons considéré d'abord la fréquence habituelle de participation, ensuite le nombre de bulletins de vote blancs, et finalement le degré de connaissance qu'ont les interviewés des objets soumis à consultation populaire.

Par rapport à la fréquence habituelle de participation aux votations, l'on distingue généralement trois types de citoyens³ : d'abord, ceux et celles qui, par sens du devoir civique ou par un grand intérêt pour la politique, participent presque toujours aux consultations populaires, quelqu'en soit l'objet. De manière générale, cette catégorie représente environ un tiers de l'électorat. A l'opposé, environ un quart des citoyens n'exerce quasiment jamais son droit de vote. Finalement, entre 40 et 50% des citoyens votent de manière occasionnelle, en fonction de l'objet soumis. La mobilisation de ces votants occasionnels est très importante, car elle détermine les fluctuations du taux d'abstentionnisme d'une votation à une autre, le comportement des deux autres types de citoyens étant plus prévisible.

A l'occasion des votations du 3 mars 1991⁴, plus de 80% de ceux et de celles qui participent presque toujours aux consultations populaires se sont rendus aux urnes, tandis

1 Notons que dans les cantons de Schaffhouse et de Fribourg, le taux de participation a été nettement supérieur à la moyenne suisse. Rappelons que dans le premier canton, le vote est obligatoire; en ce qui concerne le canton de Fribourg, les votations fédérales y étaient combinées à des élections communales.

2 A titre de comparaison, la votation du 26 novembre 1989 sur l'initiative populaire «Pour une Suisse sans armée et une politique globale de paix», qui avait donné lieu à de multiples débats au sein de l'opinion publique, a connu un niveau de participation inhabituellement élevé pour la Suisse (presque 70%).

3 Cf. p.ex. Gruner, E. et Hertig, H.-P., «Le citoyen et la nouvelle politique», Berne / Stuttgart : Haupt, 1983.

4 Nous avons considéré comme «votant presque toujours», les personnes qui déclarent participer à 9 ou 10 scrutins sur 10, soit 32% de l'échantillon; comme «ne votant presque jamais» ceux et celles qui déclarent voter de 0 à 3 fois sur 10, ce qui représente 27% de l'échantillon; et comme «votant occasionnellement» les citoyens qui disent se rendre aux urnes 4 à 8 fois sur 10, à savoir 40% de l'échantillon.

qu'avec un taux de 6%, la participation des abstentionnistes chroniques a été au contraire extrêmement basse. Ces deux types de citoyens se sont donc déplacés suivant leur habitude. Pour la catégorie des votants occasionnels, leur participation n'a été que d'environ 40%. Les deux objets soumis au peuple le 3 mars ont donc peu mobilisé cette partie de citoyens, dont la participation dépend surtout de la nature des objets en question. La faible mobilisation de cette catégorie a été déterminante pour le taux final de participation.

Lors de votations combinées, où plusieurs projets sont soumis à la consultation populaire, certains objets peuvent mobiliser davantage que d'autres. La capacité de mobilisation de différents objets est reflétée par deux indicateurs : la variation du nombre de bulletins blancs et le degré de connaissance qu'ont les interviewés des objets proposés. Les bulletins blancs peuvent correspondre à des problèmes de compréhension, à des difficultés pour cerner les enjeux, mais aussi à un manque d'intérêt.

Dans le cadre des votations du 3 mars, le pourcentage de bulletins blancs est de 1% pour l'abaissement de l'âge de droit de vote, tandis que ce pourcentage s'élève à presque 5% pour l'initiative sur les transports. Aucun de ces deux pourcentages n'est donc très élevé⁵. Le nombre légèrement plus élevé de bulletins blancs pour l'initiative sur les transports pourrait être interprété comme indicateur d'un manque d'intérêt plus prononcé par rapport à cet objet et donc une capacité de mobilisation plus importante du projet sur l'âge de vote. Nos analyses du profil de la participation démontreront toutefois que cette différence est plutôt due à l'extrême facilité de compréhension de l'objet sur l'âge du droit de vote. En effet, nous verrons que, malgré le nombre légèrement plus élevé de bulletins blancs de l'initiative sur les transports, c'est cette dernière qui a mobilisé davantage les votants.

La connaissance de la part des interviewés des projets proposés peut témoigner de l'intérêt soulevé par ces derniers⁶. D'autre part, elle peut également simplement indiquer que la proposition en question était plus facile à cerner et à retenir. Dans le cas des votations du 3 mars, nous constatons des différences entre les deux objets sur ce point : si seulement un dixième des interviewés ne savait pas quel était l'objet du référendum obligatoire sur le droit de vote et d'éligibilité à 18 ans, un quart d'entre eux ignorait celui de l'initiative sur les transports. De même que pour l'étude des bulletins blancs, nos analyses de la participation démontreront que cette différence doit être interprétée comme exprimant une plus grande facilité de compréhension du projet concernant l'âge de vote, plutôt qu'une capacité de mobilisation plus grande de ce dernier. Par ailleurs, l'important taux d'abstentionnisme lors de cette votation, combiné au peu d'intérêt que le projet sur l'abaissement de l'âge requis pour l'exercice des droits démocratiques avait soulevé durant la campagne, nous conduisent également à relativiser la pertinence du degré de connaissance d'un objet comme indicateur de sa capacité de mobilisation dans le cas des votations du 3 mars.

5 A titre de comparaison, dans le cadre des votations fédérales du 1er avril 1990, le pourcentage de bulletins blancs s'était élevé à 15% pour l'arrêté viticole et la loi sur l'organisation judiciaire, deux objets relativement complexes et techniques.

6 Précisons que ce qui est mesuré ici, c'est bien le degré de connaissance des objets de la part des interviewés et non celui de la part des votants uniquement.

1.2 Le profil de la participation

1.2.1 Le profil de la participation en fonction des caractéristiques socio-démographiques

Notre analyse indique que la participation des femmes a été de 16% plus basse que celle des hommes (tableau 2). Un tel écart, bien que relativement important, est cependant assez habituel. Nous pourrions avancer l'hypothèse que la plus faible participation des femmes est en partie due au fait que ces dernières n'ont obtenu le droit de vote au niveau fédéral que très tardivement (1971). Il se peut que, pour cette raison, la politique soit encore considérée par une partie d'entre elles essentiellement comme un domaine réservé aux hommes. Pour confirmer cette hypothèse, il serait néanmoins nécessaire de prendre en compte des données supplémentaires, notamment sur la perception de la politique par les femmes. De même, il conviendrait de comparer le taux de participation des femmes aux consultations populaires suisses avec celui d'autres pays, où les femmes ont obtenu le droit de vote plus tôt. La possibilité de ce type d'analyse est cependant restreinte à cause de la rareté de procédures comparables dans d'autres pays⁷.

La plus faible participation des femmes suisses aux consultations populaires pourrait également provenir de leur niveau de formation, en moyenne moins élevé que celui des hommes. De manière générale (hommes et femmes confondus), une relation linéaire s'établit entre le niveau de formation et le taux de participation : plus le niveau de formation est élevé, plus l'on participe. Ainsi, si environ un quart seulement de ceux et de celles n'ayant suivi que l'école primaire a participé aux votations du 3 mars, ce taux s'élève à plus de la moitié pour les votants ayant un niveau de formation élevé. Cette relation semble s'expliquer par une plus grande compétence politique subjective ou réelle lorsque le niveau de formation s'accroît.

Une analyse plus approfondie conduit pourtant à rejeter ce type de raisonnement (cf. figure 1). En effet, nous constatons que même à niveau de formation égal, les femmes ont voté en plus petit nombre que les hommes. Notons par ailleurs que ces résultats peuvent varier d'une analyse VOX à une autre. Par exemple, notre étude de la participation aux votations du 1er avril 1990⁸ avait souligné que la différence de participation entre hommes et femmes disparaissait au niveau de formation supérieur, tandis qu'elle était accentuée pour les niveaux de formation moyen et inférieur. Ce résultat ne se retrouve pas ici car, dans notre cas d'étude, la participation des femmes demeure plus faible même pour le niveau de formation élevé.

Considérons ensuite les variations dans la participation en fonction de l'âge. Globalement, la participation aux votations augmente avec l'âge. Les votations du 3 mars confirment cette relation : hommes et femmes confondus, les catégories plus âgées ont voté davantage que les catégories plus jeunes de la population. Les hypothèses qui peuvent être formulées

7 L'expérience californienne étant encore trop récente pour pouvoir tirer des conclusions valables.

8 Il s'agissait des votations sur les initiatives «Halte au bétonnage - pour une stabilisation du réseau routier» et «Trèfle à trois», de l'arrêté viticole et de la révision de la loi sur l'organisation judiciaire.

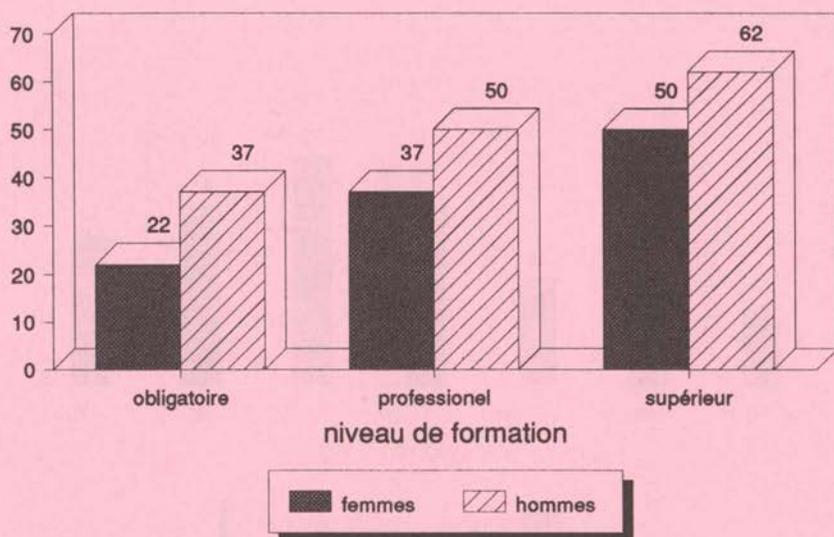
Tableau 2: La participation aux votations du 3 mars par catégories

Caractéristiques socio-démographiques	%	(n)	V de Cramer ¹	Prob. d'erreur ²
<i>Total</i>	43	(1023)		
<i>Sexe</i>				
Femmes	35	(503)	0.15	0.00
Hommes	51	(520)		
<i>Formation</i>				
Ecole primaire	24	(86)	0.20	0.00
Ecole secondaire	29	(129)		
Ecole professionnelle	44	(559)		
Collège, tech, école normale	55	(152)		
Université, poly	61	(84)		
<i>Âge</i>				
20-25 ans	26	(124)	0.17	0.00
26-29 ans	38	(103)		
30-39 ans	39	(199)		
40-49 ans	44	(214)		
50-59 ans	52	(151)		
60-69 ans	52	(101)		
70 ans et plus	52	(126)		
<i>Milieu social</i>				
Très aisé	63	(73)	0.13	0.00
Moyen supérieur	45	(318)		
Moyen inférieur	42	(490)		
Modeste	32	(105)		
<i>Région</i>				
Suisse alémanique	46	(728)	0.10	0.01
Suisse romande	39	(236)		
Suisse italienne	27	(56)		

- 1 Le V de Cramer mesure la force de la relation entre deux variables. L'association est maximale lorsque le V de Cramer = 1, elle est nulle lorsque le V de Cramer = 0.
- 2 La probabilité d'erreur mesure le risque associé à l'influence des résultats du sondage à la population-mère.

afin d'expliquer cette différence sont de deux types. Premièrement, il est possible que cette différence soit due au cycle de vie. Les plus âgés participeraient davantage aux votations parce qu'ils sont, de manière générale, mieux intégrés dans la communauté sociale, de par le travail notamment, contrairement aux jeunes dont une partie en tout cas est encore en période de formation. Le deuxième type d'explication se réfère à un effet de génération :

Figure 1: Taux de participation selon le sexe et l'éducation



les jeunes générations actuelles seraient moins intéressées par la politique traditionnelle. Il ne faudrait cependant pas pour autant en déduire une tendance générale à une dépolitisation de leur part, car ce manque d'intérêt pour la politique traditionnelle peut fort bien s'accompagner d'une plus grande attirance pour des formes non-conventionnelles d'action politique.

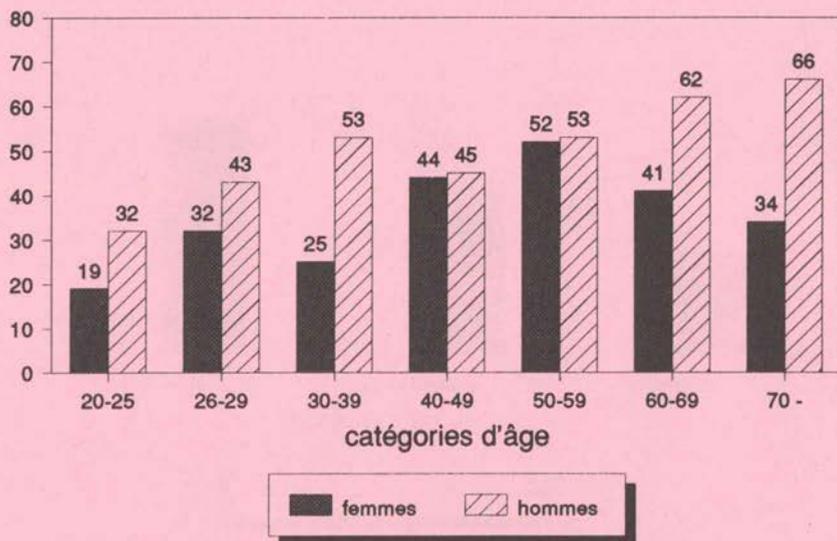
Avec un taux de participation d'environ 25%, les jeunes de 20 à 25 ans se sont nettement distingués des catégories plus âgées dans le cadre de ces votations⁹. La tranche d'âge suivante, celle des jeunes de 26 à 29, connaît déjà une participation proche des 40%. La consultation populaire du 3 mars n'a donc que très peu mobilisé les plus jeunes. Une analyse plus détaillée, prenant en compte à la fois l'âge et le sexe, laisse néanmoins apparaître que c'est surtout la très faible participation des jeunes femmes qui explique le peu de votants parmi les individus de 20 à 25 ans (cf. figure 2). En effet, celles-ci n'ont participé qu'à 19%, contre 32% des jeunes hommes. C'est en même temps dans cette catégorie d'âge que les femmes ont le moins exercé leur droit de vote.

En général, la mobilisation des femmes est restée nettement inférieure au taux de l'ensemble de l'échantillon¹⁰, sauf pour les femmes de 40 à 60 ans qui ont participé plus que la moyenne des hommes et des femmes confondus. A cet âge, l'écart avec la participation

9 C'est pour cette raison que nous avons présenté les résultats pour cette tranche d'âge séparément.

10 Rappelons que le taux de participation de l'ensemble de l'échantillon était de 43%.

Figure 2: Taux de participation selon le sexe et l'âge



des hommes s'est estompé : entre 40 et 60 ans, le taux de participation des hommes et des femmes a été quasiment le même. En revanche, les femmes de moins de 40 et de plus de 60 ans ont beaucoup moins voté que les hommes de même âge. L'important abstentionnisme des premières est peut-être pour une partie d'entre elles à mettre en parallèle avec le fait que les responsabilités familiales sont les plus lourdes à ce moment de leur vie, notamment à cause des enfants dont elles s'occupent en général aujourd'hui encore bien plus que les hommes.

Dans la catégorie la plus âgée, à partir de 70 ans, l'écart est le plus significatif. En effet, si les hommes ont voté à plus de 60%, ce taux n'est que de 34% pour les femmes appartenant à la même tranche d'âge. Nous avançons l'hypothèse que l'importante participation des hommes plus âgés est liée à leur appartenance à une génération davantage favorable à la vie politique traditionnelle. La baisse de la participation des femmes de plus de 60 ans pourrait au contraire être expliquée par le fait qu'ayant déjà au moins 40 à 50 ans au moment où elles obtenaient finalement le droit de vote, elles appartiennent à une génération de femmes qui pendant toute leur jeunesse ont été exclues de la politique traditionnelle. La socialisation et l'apprentissage politique s'effectuant surtout au cours de la jeunesse, il était en quelque sorte trop tard pour elles pour faire l'apprentissage du politique. L'effet de génération jouerait donc dans les deux sens : il augmente la participation des hommes tandis qu'il diminue celles des femmes dans la tranche d'âge la plus élevée.

Finalement, nos données mettent en évidence une variation importante du taux de participation aux votations du 3 mars en fonction du milieu social (*tableau 2*). Les personnes de milieu social très aisé ont participé deux fois plus que celles de milieu social modeste. Comme le milieu social est assez fortement corrélé avec le niveau d'éducation, nous pouvons supposer que cet écart s'explique notamment par une différence de compétence politique réelle ou subjective. De même, nous constatons que, comme d'habitude, la mobilisation de la Suisse alémanique a été plus importante que celle de la Suisse romande, l'échantillon contenant trop peu de suisses-italiens pour que l'on puisse valablement commenter leur taux de participation.

1.2.2 Le profil de la participation en fonction des caractéristiques politiques

Nos données indiquent que le taux de participation à la votation du 3 mars a quelque peu varié en fonction de l'orientation politique des votants (*tableau 3*). Cette différence de participation s'observe surtout aux extrémités de l'axe gauche-droite : les personnes qui se situent sur la gauche de cet axe ont nettement plus participé que la moyenne de l'échantillon, contrairement à ceux et celles qui se situent sur la droite, où la mobilisation a été inférieure à cette moyenne. Notons toutefois que le nombre des individus qui se situent aux extrémités de l'axe gauche-droite n'est que très restreint, la grande majorité se plaçant au centre¹¹. Or, la participation n'a que peu varié entre le centre-gauche, le centre et le centre-droit, de sorte que nous pouvons constater que la votation du 3 mars a aussi peu mobilisé la majorité de la gauche que la plus grande partie de la droite.

Le degré de politisation des individus influence également la participation : ceux et celles dont le degré de politisation est plus élevé se sont nettement plus déplacés aux urnes que la moyenne de l'échantillon. Le manque d'intérêt soulevé par les objets du 3 mars a donc pour certains été partiellement compensé par un plus grand intérêt pour la politique en général. Précisons que nous avons fait une distinction entre la politisation traditionnelle et la politisation non-conventionnelle. Nous avons utilisé deux indicateurs afin de mesurer le degré de politisation des interviewés par rapport à la politique traditionnelle : d'une part, la présence ou l'absence de sympathies partisans ; d'autre part, l'intensité de ces sympathies partisans que nous avons qualifiée de « degré de proximité partisane ». Le fait d'être membre d'une organisation pour la protection de la nature a été considéré comme un indicateur de la politisation non-conventionnelle¹².

Par rapport à la politisation traditionnelle, nous constatons que les personnes déclarent avoir des sympathies partisans se sont dans l'ensemble davantage déplacées que la moyenne de l'échantillon. Une exception est toutefois constituée par les sympathisants du Parti Ecologiste Suisse, qui ont étonnamment peu voté malgré le fait que l'un des deux

11 Il convient de préciser que, lors de la construction de l'échelle gauche-droite, nous avons placé au centre les personnes qui ne se positionnent pas sur cet axe.

12 Précisons cependant qu'étant donné la diversité des formes d'action politique non-conventionnelle, il s'agit d'un indicateur très partiel.

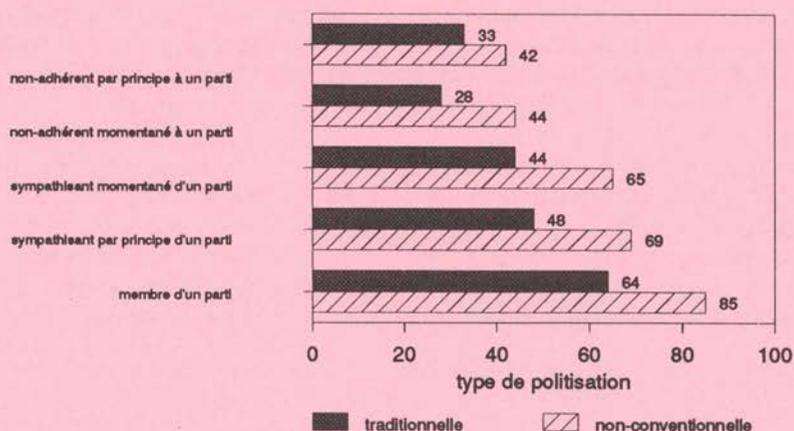
Tableau 3: La participation aux votations du 3 mars par catégories

Caractéristiques politiques	%	(n)	V de Cramer	Prob. d'erreur
<i>Axe gauche-droite</i>				
(Gauche)	66	(32)	0.11	0.02
Centre-gauche	46	(161)		
Centre	41	(672)		
Centre-droite	51	(112)		
(Droite)	33	(18)		
<i>Sympathie partisane</i>				
POCH / PdT / AV / PSA	74	(19)	0.21	0.01
PS	60	(101)		
PES	29	(34)		
AdI / PEP	60	(30)		
PDC	49	(90)		
PRD / PLS	65	(94)		
UDC	51	(61)		
AN / Vig. / Autom	47	(19)		
Aucun parti	33	(525)		
<i>Proximité partisane</i>				
Non-adhérent par principe	34	(334)	0.26	0.00
Non-adhérent momentané	29	(144)		
Sympathisant momentané	49	(87)		
Sympathisant par principe	51	(226)		
Membre d'un parti politique	69	(127)		
<i>Membre d'une organisation pour la protection de l'environnement</i>				
Membre	60	(166)	0.15	0.00
Pas membre	40	(850)		
<i>Efficacité subjective</i>				
Influence	57	(459)	0.27	0.00
Pas d'influence	31	(528)		
<i>Degré de connaissance des objets des votations</i>				
Connaissance des deux objets	53	(757)	0.35	0.00
Connaissance vote 18 ans seulement	18	(144)		
Méconnaissance des deux objets	4	(96)		
<i>Accès à l'information</i>				
Plutôt facile	53	(558)	0.22	0.00
Plutôt difficile	32	(408)		
<i>Influence sur la personne</i>				
Influence élevée pour les deux objets	65	(60)	0.15	0.00
Influence variable selon l'objet	48	(461)		
Influence basse pour les deux objets	37	(502)		

objets proposés, l'initiative sur les transports, était en principe susceptible de soulever leur intérêt. Pour ce qui est du degré de proximité partisane, nous observons que plus les individus se sentent proches d'un parti politique (quel que soit le parti en question), plus ils ont participé. Notons que les personnes déclarant par principe n'adhérer à aucun parti ont voté un peu plus souvent, comparées à celles qui considèrent leur non-adhésion comme étant momentanée. Ce résultat ne contredit pourtant pas la relation postulée, si l'on suppose qu'un choix de principe contre l'adhésion à un parti peut très bien être motivé par un rejet de la politique traditionnelle, combiné néanmoins à une attitude favorable aux formes non-conventionnelles d'action politique. Au niveau de cette deuxième dimension, nous constatons une même influence du degré de politisation sur le taux de participation. En effet, les personnes qui sont membres d'une organisation pour la protection de la nature ont davantage participé aux votations du 3 mars. Précisons cependant que ces résultats doivent être interprétés avec prudence, car comme nous l'avons déjà souligné à propos du Parti Écologiste, l'un des objets soumis à la votation était susceptible de mobiliser davantage les membres d'organisations écologistes.

De manière générale, un degré plus élevé de politisation correspond donc à un taux plus important de participation, que cette politisation s'oriente vers la politique traditionnelle ou privilégie l'engagement non-conventionnel. Remarquons que si, pour certaines personnes, la politisation non-conventionnelle peut remplacer l'orientation politique traditionnelle, elle la complète chez d'autres. Sur ce point, nos analyses soulignent que le taux de participation – qui augmente en fonction du degré de proximité partisane – est à chaque fois nettement plus élevé pour les personnes qui s'engagent en même temps dans la politique non-conventionnelle. Les deux dimensions de politisation se renforcent donc mutuellement en ce qui concerne leur influence sur le taux de participation aux votations (cf. *figure 3*).

Figure 3: Taux de participation selon le type de politisation



La participation a en plus varié en fonction de l'efficacité subjective: les individus ayant un sentiment d'efficacité politique élevée ont participé presque deux fois plus que ceux pensant n'avoir aucune influence sur ce que fait le gouvernement¹³.

Le degré de connaissance des deux objets de la votation du 3 mars a également fortement influencé la mesure dans laquelle les individus se sont rendus aux urnes. Nos résultats indiquent que si seulement 4% des votants ne connaissant aucun des deux objets en question se sont déplacés, ce pourcentage s'élève à plus de 50% pour ceux et celles qui étaient au courant des deux projets. Notons que moins d'un cinquième des personnes ne connaissant que l'initiative sur l'octroi des droits démocratiques dès 18 ans sont allées voter. Pourtant, quasiment tous les interviewés connaissaient cet objet-là: le nombre de personnes ne connaissant que le projet sur les transports était extrêmement réduit (8 personnes seulement sur tout l'échantillon¹⁴). La seule connaissance du projet sur l'âge de vote n'a donc en soi pas réussi à mobiliser les citoyens. Ce résultat confirme la conclusion tirée plus haut de l'analyse des bulletins blancs: le projet sur l'âge de vote a simplement été plus visible, plus facile à comprendre que celui sur les transports, ce qui explique le haut degré de connaissance qu'en avaient les interviewés; en revanche, cet objet n'a que très peu mobilisé les citoyens. Le taux de participation des individus connaissant en plus le projet sur les transports est au contraire supérieur à la moyenne. L'initiative sur les transports apparaît donc bien comme l'objet le plus mobilisateur des deux.

Un autre facteur d'influence sur le taux de participation concerne l'accès subjectif à l'information. Comme d'habitude, les personnes qui estiment difficile d'obtenir des informations sur la consultation populaire en question ont voté nettement moins que celles qui évaluent l'accès à l'information comme étant facile, un écart de 20% séparant les deux catégories. Précisons qu'il s'agit ici bien de la difficulté subjective à s'informer, ce qui ne correspond pas forcément à la difficulté réelle qu'ont pu rencontrer les gens à accéder à l'information.

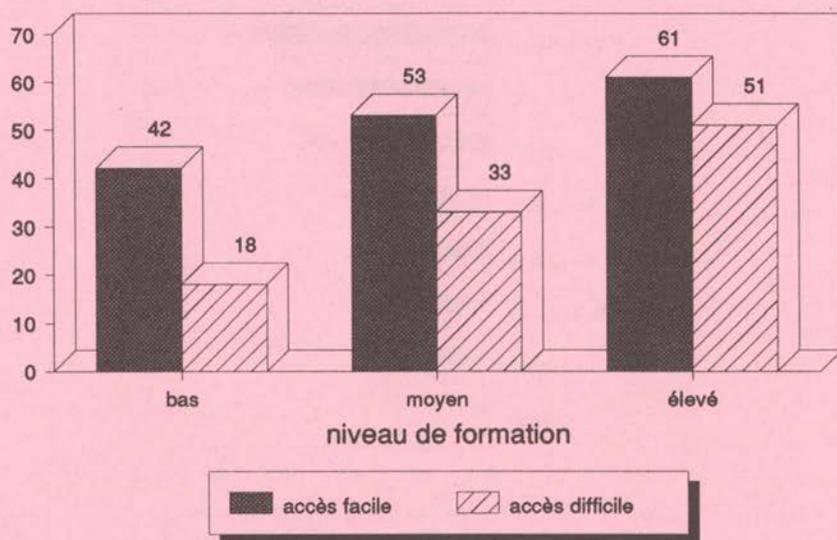
La connaissance des objets des votations et l'accès subjectif à l'information sont par ailleurs corrélés avec le niveau de formation. Prenons pour exemple le lien entre la difficulté subjective de s'informer et le niveau de formation: si presque 60% des individus à niveau de formation bas ont évalué l'accès à l'information comme étant difficile, ce pourcentage descend à 40% au niveau de formation moyen et ne concerne plus qu'un tiers des personnes à formation élevée. Pour cette raison, nous avons également examiné le taux de participation en tenant compte à la fois de la difficulté subjective d'accès à l'information, et du niveau de formation (cf. *figure 4*). Notre analyse souligne que, pour le niveau de formation élevé, le fait d'évaluer l'accès à l'information comme facile ou difficile influence relativement peu la participation. Par contre, pour les niveaux de formation bas et moyen, un écart important sépare la participation des individus pour qui cet accès était difficile de ceux et celles

13 Le sentiment d'efficacité politique est mesuré par une question demandant à l'interviewé d'exprimer son accord ou son désaccord avec la proposition suivante: «Les gens comme moi n'ont aucune influence sur ce que fait le gouvernement.»

14 C'est la raison pour laquelle nous les avons inclus dans la catégorie des individus connaissant les deux objets.

estimant le contraire. Remarquons en outre que, pour le niveau de formation bas, l'abstentionnisme est resté très important même parmi les personnes ayant trouvé facile de s'informer. La mobilisation de ces dernières en revanche a été au dessus de la moyenne générale de l'échantillon aux deux niveaux de formation suivants. Si la barrière des obstacles subjectifs à l'information apparaît donc comme surmontable par les individus ayant un niveau de formation élevé, elle l'est moins pour les personnes de niveau de formation bas ou moyen. Ces résultats semblent indiquer que pour augmenter le taux de participation aux votations, il faudrait faciliter l'accès aux informations pour les individus à niveau de formation bas et moyen¹⁵.

Figure 4: Taux de participation selon l'accès à l'information et le niveau d'éducation

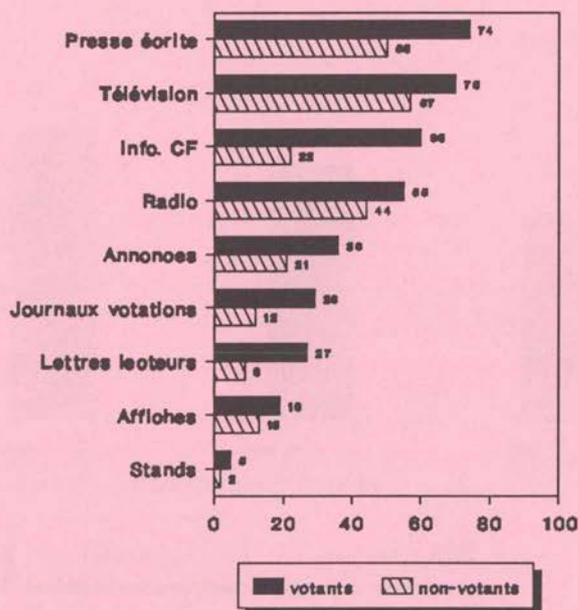


Les principaux canaux d'information privilégiés par les citoyennes et citoyens pour les votations du 3 mars dernier furent la presse écrite (67%), la télévision (63%) et, dans une moindre mesure, la radio (49%)¹⁶. En revanche les messages du Conseil fédéral et les informations officielles n'ont été utilisés que par 39% des interviewés. Si en règle générale les non-votants se renseignent moins volontiers que les votants, il est à souligner qu'ils

- 15 Sans oublier que les éventuelles difficultés de s'informer ne constituent évidemment pas les seuls facteurs explicatifs de l'abstentionnisme.
- 16 Les pourcentages relevés ici correspondent à l'ensemble des interviewés. Les pourcentages de la figure 5 quant à eux sont relatifs aux votants et non-votants étudiés séparément.

recourent moins volontiers encore aux canaux officiels. Cela sous-entend-il une moindre confiance dans les instances politiques du pays qui les rendraient peu enclins à recourir à la littérature officielle avant chaque votation? Une analyse plus détaillée nous montre effectivement que d'une part les abstentionnistes ont moins confiance en leur gouvernement, et que d'autre part les personnes défiantes à l'égard des instances politiques confédérales sont plus réticentes à utiliser les informations officielles. Ces deux effets se recoupant, nous pouvons donc ainsi expliquer le fait que fort peu de non-votants usent de ces canaux comme moyen d'information.

Figure 5: Les moyens d'information privilégiés par les citoyens



Enfin, de manière générale, l'on ne peut s'attendre à ce que la participation soit plus élevée pour les personnes qui estiment que la votation en question a une influence sur leur vie. En effet, le fait de se sentir directement concerné peut constituer une motivation supplémentaire pour voter. La votation du 3 mars confirme cette hypothèse: les individus se sentant concernés ont participé presque deux fois plus que les autres. Leur nombre reste cependant restreint, ce qui a probablement contribué à l'important taux d'abstentionnisme connu par cette votation.

En guise de conclusion, nous pouvons dire que, si le taux de participation aux votations du 3 mars 1991 a été particulièrement bas, nos études du profil de la participation ont souligné le fait que l'abstentionnisme varie en fonction de différents variables. En ce qui

concerne les caractéristiques socio-démographiques, nous avons pu observer une plus faible participation des femmes, des jeunes, des individus ayant un niveau de formation bas ou appartenant à un milieu social modeste, ainsi que des suisses romands. Nous avons ensuite mis en évidence la variation de la participation selon plusieurs autres variables, notamment politiques. De manière générale, nos analyses confirment les résultats trouvés habituellement. Les deux objets soumis à la consultation populaire cette fois-ci ont donc suscité un profil de vote comparable à celui que connaissent la plupart des votations suisses.

2) Le droit de vote et d'éligibilité à 18 ans

Après un intervalle d'une douzaine d'années, le peuple suisse a été appelé à nouveau aux urnes, afin de se prononcer sur l'octroi du droit de vote et d'éligibilité aux jeunes dès l'âge de 18 ans. En 1979, la possibilité de participer à la vie politique sur le plan fédéral n'avait pas été accordée aux moins de 20 ans. Les suisses avaient rejeté de justesse cet amendement à la Constitution puisque seuls 50,8% des votants et 14 cantons refusaient alors ce projet. Pourtant, aucune opposition notable n'était apparue lors de la campagne précédant le vote. Gouvernement, parlement et partis politiques, à l'exception de l'extrême-droite, étaient unanimes pour accorder ce droit à une plus large partie de la jeunesse.

En 1991, le projet a été remis sur l'agenda politique. Comme en '79 aucun clivage ou cristallisation politique n'a pu être constaté. Le consensus sur cette question était total au moment de la campagne. Si en '79 la surprise au sortir des urnes fut grande, puisque les citoyens votèrent à l'encontre des mots d'ordre des partis et des autorités politiques du pays, en '91 point de coup de théâtre. Le peuple a octroyé, à une très forte majorité, ce droit. Pas d'ambiguïté dans les résultats : 72,8% des votants se sont exprimés en faveur du droit de vote et d'éligibilité à 18 ans et les 26 cantons ont accordé leur «oui» à ce projet de révision de la Constitution.

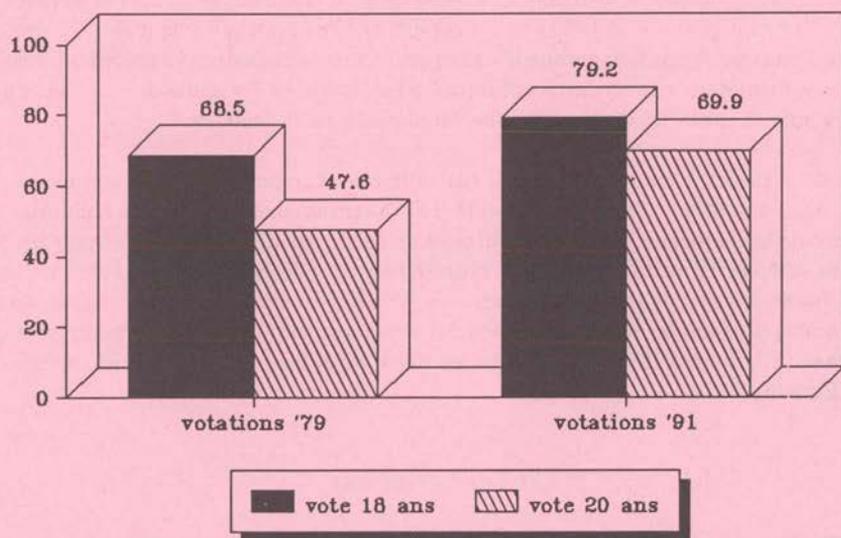
2.1 Le profil du vote

La campagne politique précédant la votation du 3 mars a été dans son ensemble peu animée, voire sans relief. Le projet proposant l'octroi du droit de vote et d'éligibilité à 18 ans n'a suscité qu'un intérêt limité de la part des partis politiques, des groupes de pression et des autorités. Nous pouvons même avancer l'idée qu'il n'y a pas eu de campagne à proprement parler. Il en avait été de même en '79, où la campagne, hormis l'opposition de l'extrême-droite, avait été aussi peu passionnelle. En '91, cet objet ne constitue pas un enjeu décisif pour la vie politique du pays. Si à l'époque, nous n'avons pu souligner d'opposition claires sur la scène politique, en revanche les clivages géographique, générationnel et politique au

sein de la société furent déterminants (Longchamp, 1991)¹⁷. La gauche, les suisses romands et les jeunes étaient proportionnellement plus favorables à cet amendement constitutionnel (en '79) que la droite, les suisses alémaniques et les personnes de plus de quarante ans.

En '91 la campagne politique a été aussi consensuelle qu'en '79, voire davantage puisque l'extrême-droite s'est ralliée cette fois-ci au camp des défenseurs du projet. Les clivages soulignés à l'époque semblent ne plus être d'actualité excepté dans une certaine mesure celui qui se rapporte à la politique. Si en '79, seuls Schwyz et le Jura avaient octroyé ce droit sur le plan cantonal, aujourd'hui seize autres cantons l'ont inscrit dans leur Constitution et ceci a joué un rôle en faveur de l'acceptation du projet. Comme le souligne l'histogramme ci-dessous, les cantons qui ont déjà accordé le droit de vote au moins de 20 ans ont été plus favorables que les autres. Il est néanmoins important de relever que si ce lien de cause à effet est apparent lors des deux votations, il est plus évident pour la consultation populaire de '79 que pour celle de '91.

Figure 6: Taux d'acceptation selon les cantons



17 Longchamp, C., «Stimm- und Wahlrechtsalter 18: Einige Gedanken zu unberechtigten Wünschen und Ängsten nach der Herabsetzung des Mindestalters für die politischen Rechte», papier non-publié, 1991. Voir également: Analyse de la votation fédérale du 18 février 1979.

Revenons un instant sur les trois clivages précédemment mentionnés. Si en '79 une différence notable apparaissait entre Suisse alémanique et Suisse romande, en '91 cette dichotomie a disparu. En effet, les deux grandes aires linguistiques du pays ont manifesté leur approbation pour ce projet de manière tout à fait semblable. Il en va de même pour le clivage générationnel totalement inexistant pour la votation du 3 mars et qui pourtant avait façonné les résultats de vote en '79. Le clivage politique est peut-être celui qui a résisté le mieux au fil des ans. Bien que l'extrême-droite se soit exprimée en faveur du projet, nous constatons, comme en témoigne le *tableau 4*, que cette dernière et dans une moindre mesure la droite ont été moins favorables à l'introduction du droit de vote et d'éligibilité à 18 ans. Effectivement, il convient de souligner que les individus se positionnant à gauche de l'axe ont été plus favorables à l'amendement de la Constitution. Cette tendance diminue graduellement au fur et à mesure que l'on se rapproche de l'autre extrême de cette échelle. Un écart important, 43%, sépare les deux pôles de l'axe.

*Tableau 4: Comportement de vote par catégories
Droit de vote et d'éligibilité à 18 ans*

Caractéristiques	% de oui	(n)	V de Cramer	Prob. d'erreur
<i>Total</i>	85	(374)		
<i>Echelle gauche-droite</i>				
(Gauche)	100	(21)	0.17	0.01
Centre-gauche	90	(73)		
Centre	85	(276)		
Centre-droite	77	(56)		
(Droite)	57	(7)		
<i>Sympathie partisane</i>				
PSS / PSA	94	(59)	0.24	0.00
PDC / PCS	77	(45)		
PRD / PLS	89	(61)		
UDC	84	(31)		
Pas de parti	80	(158)		

On peut supposer que les électeurs de droite étaient plus craintifs quant à l'abaissement de l'âge requis pour voter et être élu. Lors de la campagne politique précédente le vote, quelques voix laissaient entendre que l'augmentation du nombre de jeunes pouvant exercer leurs droits démocratiques mettrait en péril les projets politiques émanant des milieux de droite. Réputés plus progressistes que leurs aînés, les jeunes pourraient constituer, selon eux, une menace pour les décisions à caractère plutôt conservateur des partis bourgeois. Ceci pourrait expliquer le «oui» plus timoré des partisans de la droite par rapport à ceux de la gauche. A notre avis deux facteurs ont poussé la droite à accepter néanmoins ce projet. Premièrement, les cantons ayant introduit le droit de vote et d'éligibilité dès l'âge de 18

ans n'ont pas connu de bouleversements notoires au sein de leur paysage politique. Deuxièmement, le potentiel des nouveaux votants demeure extrêmement limité. Les 18-20 ans ne représentent que 160.000 votants sur un potentiel global de 4,3 millions. Cette faible augmentation du nombre de votants ne va guère changer le climat politique de la Suisse, d'autant plus que les jeunes (20-30 ans) sont les moins enclins à prendre le chemin des urnes, comme en témoignent les nombreuses analyses des votations de ces dernières années¹⁸.

Il est intéressant de relever que pour cette votation il n'y a pas à proprement parler de profil particulier du défenseur ou de l'opposant du projet de révision de la Constitution. Seul le clivage gauche-droite est relativement pertinent pour notre analyse. Ceci nous montre à quel point cette votation a été consensuelle. Pas de majorité silencieuse dérouter les prévisions de vote comme en '79. L'abaissement de l'âge requis pour l'exercice des droits démocratiques a été perçu par la population suisse comme un ajustement, allant de soi.

2.2 *Éléments de la formation des opinions*

Pour comprendre quels sont les éléments déterminants de la formation des opinions lors de votations, nous utilisons deux méthodes complémentaires. La première examine les motivations énoncées spontanément par les citoyens afin de justifier leur choix de vote (cf. *tableau 5*). La seconde méthode, en revanche, évalue la perception des votants et non-votants quant aux principaux arguments avancés lors de la campagne précédant le vote (*tableau 6*).

Comme nous avons pu le souligner à maintes reprises, le projet que nous étudions ici n'a pas suscité un vif débat au sein du monde politique et parmi les citoyens helvétiques. Dès lors l'argumentation en faveur ou en défaveur du droit de vote et d'éligibilité à 18 ans n'a pas été d'une richesse exemplaire. Les arguments avancés se cristallisent largement autour de la question de la capacité ou de l'incapacité des jeunes à assumer une telle responsabilité civique. Près de la moitié des votants (46%)¹⁹ favorables au projet justifient leur choix de vote en invoquant les raisons suivantes : les jeunes sont suffisamment aptes, matures, et responsables pour prétendre à un tel droit (cf. *tableau 5*).

A contrario les opposants du projet refusent l'octroi de ce droit au moins de 20 ans en stipulant à 86%²⁰ que ces derniers n'ont pas la maturité suffisante, les compétences requises ou sont trop influençables pour participer à part entière à la vie politique du pays. Il est intéressant de souligner que les opposants au droit de vote et d'éligibilité pour les femmes avançaient en 1971 des arguments semblables.

18 Cf. les analyses VOX. Lors de l'étude de la participation pour cette votation (cf. supra) nous avons pu souligner l'abstentionnisme extrêmement élevé des jeunes, particulièrement la tranche d'âge des 20-25 ans.

19 Ce pourcentage est obtenu en additionnant les 34% des défenseurs du projet estimant que les jeunes sont responsables et suffisamment matures et les 12% jugeant que qu'ils ont les capacités requises pour bénéficier d'un tel droit.

20 Ce pourcentage est obtenu en additionnant les 61% des opposants estimant que les jeunes manquent de maturité, les 18% supposant qu'ils n'utiliseront pas ce droit et les 7% les jugeant comme des individus influençables.

*Tableau 5: Motivations énoncées spontanément
Droit de vote et d'éligibilité à 18 ans*

	Votants favorables %	Non-Votants favorables %
<i>Justifications de l'acceptation</i>		
Les jeunes sont responsables, suffisamment matures	34	31
Un droit de participer à la vie publique / politique	22	17
Pas de raisons de s'opposer à cette initiative	16	16
Ils participent déjà à notre société	13	11
Ils ont les capacités suffisantes	12	17
Un devoir de participer à la vie publique / politique	10	7
Existe déjà sur le plan cantonal	8	7
C'est à eux de préparer leur avenir	5	5
Ne change rien	5	3
Il faut suivre l'évolution, place aux jeunes	5	4
Ils peuvent nous apprendre quelque chose	3	4
<i>Total</i>	131% ¹ (n = 454)	121% (n = 485)
	Votants défavorables %	Non-Votants défavorables %
<i>Justifications du refus</i>		
Manque de maturité	61	78
Autres réponses	19	5
Manque de connaissances, de compétences	18	13
N'utiliseront pas ce droit	15	6
Les jeunes sont influençables	7	6
Accepter les jeunes c'est accepter des positions progressistes	5	3
Pas besoin de motiver, va de soi	3	2
Aux jeunes de choisir	2	—
Ne change rien	2	4
<i>Total</i>	131% (n = 81)	117% (n = 119)

1 Plusieurs réponses étaient possibles ; c'est pourquoi les réponses s'additionnent à plus de 100%.

Pour les défenseurs de l'initiative, d'autres motivations sont également énoncées. Près d'un tiers d'entre eux estime que participer à la vie politique, et plus globalement à la vie de la cité, est un droit qu'il est nécessaire d'accorder aux jeunes de moins de 20 ans. Dans la même veine, 13% de ces citoyens considèrent ce droit comme allant de soi puisque les jeunes participent déjà à notre société par le truchement de l'impôt, du service militaire, etc.

D'autres (10%), en revanche, tiennent pour un devoir de partager les responsabilités quant à la bonne marche de notre société. Enfin, nombreux sont ceux qui estiment que l'abaissement de l'âge requis pour exercer ce droit politique est une décision qui va de soi, que c'est un ajustement normal. Les opposants à l'initiative ont, au contraire, mis l'accent sur le fait que les jeunes n'utiliseront pas ces prérogatives démocratiques, et qu'il est inutile de leur accorder de tels droits.

Le fait que de nombreux cantons aient inscrit le droit de vote et d'éligibilité dès l'âge de 18 ans dans leur Constitution n'a pas été une des motivations prépondérantes dans la formation de l'opinion publique. Seuls 8% des votants favorables au projet ont été sensibles à cet aspect. Cependant la stabilité politique de ces cantons a sans doute joué en faveur du projet – comme nous avons pu le souligner précédemment. Le *tableau 6* corrobore notre interprétation puisque 91% des défenseurs du projet estiment normal d'accorder ce droit à la jeunesse du moment que de nombreux cantons et pays ont déjà fait ce pas. Une autre conséquence de cette stabilité politique cantonale réside dans le fait que lier la participation des jeunes à l'apparition de bouleversements politiques n'apparaît plus comme un argument suffisant aux yeux des opposants (cf. *tableau 5*).

En '91, les motivations de vote n'ont pas été fondamentalement différentes de celles de '79, bien que quelques nuances soient à relever. Si les défenseurs du droit de vote et d'éligibilité à 18 ans avancent des motivations semblables à ceux de '79, les opposants à l'initiative, en revanche, motivent leur choix de manière quelque peu différente des opposants d'hier. L'argument selon lequel les jeunes ne s'intéressent pas à la politique et ne désirent pas, par là même, être les dépositaires de ces droits démocratiques n'apparaît pas aussi déterminant qu'il ne l'a été en '79.

2.3 La perception des arguments de la campagne

Après avoir passé brièvement en revue les motivations qui ont déterminé les résultats de ce référendum obligatoire, attardons-nous un instant sur la perception des arguments moteurs de la campagne. Pour les défenseurs du projet, la volonté d'intégrer les jeunes dans la vie politique du pays est déterminante pour la formation de leur opinion. A l'unanimité, ils s'accordent pour dire que les jeunes doivent se joindre au rang des décideurs et devenir par là même des citoyens à part entière.

Il est intéressant de noter que les opposants au projet ne sont pas foncièrement défavorables à cet argument, puisque 44% d'entre eux ne s'opposent pas à une telle assertion. Ainsi, près de la moitié d'entre eux estime que la jeunesse doit participer à l'exercice de la démocratie, même si elle lui a refusé un tel droit. Comment expliquer ce décalage entre la pensée et l'action? Nous pensons qu'idéalement les opposants au référendum n'excluent pas l'octroi de ces prérogatives démocratiques aux jeunes, mais, concrètement, ils estiment que ces derniers n'ont pas les capacités requises pour les utiliser à bon escient.

Outre les arguments subjectifs liés à la capacité et à la maturité des jeunes, des arguments à caractère plus formel ont retenu également l'attention des citoyens favorables au projet. Le fait que de nombreux cantons et pays européens aient accordé ce droit à leur jeunesse

Tableau 6: *Evaluation des principaux arguments de la campagne
Droit de vote et d'éligibilité à 18 ans*

Enoncés		d'accord %	pas d'accord % ¹
<i>Arguments «Pour»</i>			
Il faut faire participer la jeunesse à l'exercice de la démocratie et lui permettre de prendre part aux décisions.	DV	88	12
	VO	100	1
	VN	44	57
Le droit de vote et d'éligibilité s'impose puisque de nombreux cantons et pays ont déjà fait ce pas.	DV	77	23
	VO	91	9
	VN	21	79
Il faut accroître le nombre de jeunes électeurs qui sont actuellement sous-représentés étant donné le vieillissement général de la population.	DV	74	26
	VO	83	17
	VN	30	70
<i>Arguments «Contre»</i>			
Les jeunes n'ont pas les capacités et la maturité requises pour juger et décider.	DV	24	77
	VO	11	89
	VN	81	19
Il ne faut pas accorder le droit de vote et d'éligibilité aux jeunes de 18 ans tant que, sur le plan civil, la majorité est fixée à 20 ans.	DV	23	77
	VO	10	90
	VN	82	18
L'abaissement de l'âge requis pour l'exercice du droit de vote ne se justifie pas puisque l'entrée des jeunes dans la vie active est sans cesse retardée.	DV	18	82
	VO	7	93
	VN	56	44
DV: ceux qui ont le droit de vote (n = 1035) VO: ceux qui ont accepté l'initiative (n = 374) VN: ceux qui ont rejeté l'initiative (n = 66)			

1 L'item «Ne sais pas» n'a pas été pris en compte, le nombre de cas (n) étant insuffisamment représentatif.

a été retenu comme un argument décisif dans la formation de l'opinion des tenants de ce projet. De même, ont-ils amplement souscrit à l'argument selon lequel ce réajustement permettra une meilleure représentation des jeunes dans la vie politique du pays. En effet, le vieillissement de la population est tel que les jeunes se retrouvent largement sous-représentés au sein de notre démocratie. Tels ont été les arguments déterminants dans la formation des opinions des défenseurs du référendum. Qu'en est-il pour les opposants ?

L'incapacité et le manque de maturité des jeunes constituent pour eux un argument important pour leur refuser ce droit. La jeunesse n'est pas suffisamment mature pour juger et décider du sort politique de notre pays. Néanmoins là n'est pas le seul argument de la campagne auquel ils ont été sensibles. L'argument formel soulignant le déséquilibre entre une majorité civique à 18 ans – si celle-ci était accordée – et une majorité civile à 20 ans a également retenu leur attention. De même estiment-ils, mais à une très faible majorité (56%) et ceci est à relever, que l'abaissement de l'âge requis pour l'exercice des droits démocratiques ne se justifie pas puisque l'entrée des jeunes dans la vie active est sans cesse retardée. Si les tenants de l'amendement à la Constitution réfutent violemment cette assertion, les opposants, en revanche, n'ont pas une position aussi tranchée sur la question, puisque 44% d'entre eux l'ont également écarté.

Pour conclure brièvement, nous pouvons dire que les éléments qui ont façonné l'opinion de la population sur ce projet se sont cristallisés autour d'une question essentielle : est-ce que les jeunes ont les capacités et la maturité requises pour devenir des citoyens à part entière ? Les autres éléments n'ont joué qu'un rôle mineur dans la formation des opinions des citoyens. A cet effet, nous pouvons dire que le débat politique concernant cet objet de vote a été relativement pauvre.

Cette votation a connu un taux extraordinairement faible de participation, néanmoins nous pouvons affirmer que si les abstentionnistes s'étaient présentés aux urnes, les résultats de cette votation n'auraient pas pour ainsi dire été changés. Les non-votants ont été aussi favorables à l'initiative que les votants et, d'autre part, leur argumentation ne diffère pas significativement de celle des votants.

3) L'initiative pour l'encouragement des transports publics

Cette initiative, lancée par l'Alliance des Indépendants en 1984, déposée en 1986²¹, et rejetée sans contre-projet par le Conseil fédéral en 1989, a été repoussée par 62,9% des votants. Malgré le soutien, mesuré il est vrai, des écologistes, du Parti Socialiste et de la Fédération suisse des cheminots, ce projet n'a pas suscité de grands enthousiasmes ni de grands débats parmi la classe politique et la population suisses. Il faut cependant souligner que depuis le dépôt de l'initiative, l'adoption du projet «Rail 2000» en 1987 et le rejet en 1988 de la politique coordonnée des transports avaient sensiblement modifié la politique nationale en matière de transport. Certains des objectifs que se fixait l'initiative étaient déjà partiellement atteints, en particulier l'accroissement, depuis 1986, du soutien fédéral aux

21 Cette initiative, déposée en février 1986, a attendu un an avant de voir le Conseil fédéral la rejeter, puis deux années supplémentaires pour la publication du message justifiant ce refus. C'est en février 1990 seulement que le Parlement à son tour rejetait le projet.

transports ferroviaires au travers des mesures tarifaires et des indemnités au trafic-voyageur régional ainsi qu'au transport combiné des marchandises. De même que pour l'initiative sur la politique coordonnée des transports, le financement des transports publics par des taxes prélevées sur les carburants a été un des aspects les plus controversés du projet. La modification proposée dans la répartition du produit des droits de base sur les carburants, ceci en défaveur du réseau routier, a soulevé une forte opposition, en particulier de la part des associations d'automobilistes (ACS, TCS). De plus, comme pour l'initiative de l'Association suisse des Transports de 1986 «Pour une juste imposition des poids-lourds», l'initiative des Indépendants a été perçue comme défavorisant les transports privés au profit du secteur public. A ce titre, le projet d'inscrire dans la Constitution fédérale la promotion des transports publics en tant qu'obligation permanente de la Confédération est apparue par trop interventionniste aux yeux des partis bourgeois. Nous pouvons conclure que ce texte, lancé à une époque où la menace de la déforestation par les pluies acides, et le retard pris par l'application des principes de la «conception globale suisse des transports»²² rendaient une telle initiative opportune, a souffert du délai particulièrement long qui a séparé son lancement des décisions de rejet du Conseil fédéral puis des Chambres.

3.1 Le profil du vote

L'analyse des comportements de vote (*tableau 7*)²³ fait tout d'abord apparaître un soutien plus important à l'initiative de la part des suisses alémaniques²⁴ que des romands²⁵. Cette tendance a déjà été observée lors de précédentes votations portant sur des enjeux écologiques relatifs aux problèmes de transports²⁶. Pourtant dans le cas de la votation du 3 mars, le développement prévu du réseau ferroviaire paraissait plus favorable aux cantons romands dans la mesure où ceux-ci, d'après les rapports des CFF, souffrent d'un net défaut d'investissement en ce domaine. L'on peut néanmoins envisager que le risque d'une diminution des investissements routiers est apparu comme plus négatif encore aux yeux des romands et des italophones. En effet, la remise en cause du développement autoroutier et de l'achèvement du réseau des routes nationales atteindrait en priorité les habitants de ces

22 Ce rapport, publié en 1977, introduisait le principe selon lequel les usagers des transports de tous types doivent contribuer aux frais qu'ils occasionnent. De plus, il établissait une hiérarchie des moyens de transports et de leur financement qui allait dans le sens d'un renforcement des transports publics. Une de ses premières conséquences fut l'adoption par le peuple et les cantons en 1983, d'une initiative introduisant une modification dans la répartition du produit des taxes sur les carburants, qui diminuait la part consacrée au financement des routes nationales au profit de la caisse générale de la Confédération. Cette modification, réglée par la loi de 1985, a entre autre pour but d'accroître la mise en place par la Confédération, de mesures techniques destinées à lutter contre les diverses formes de pollution, et à favoriser le transport combiné rail-route.

23 Les pourcentages relevés correspondent au total des suffrages exprimés, à l'exception des bulletins blancs trop peu nombreux pour être analysés.

24 Nous rappelons que les deux seuls cantons à avoir accepté l'initiative sont alémaniques: Uri à 55,7% et Bâle-ville à 50,8%. Uri avait été avec le Tessin l'un des seuls cantons à accepter la politique coordonnée des transports en 1977. Le suréquipement routier et la pollution qu'entraîne celui-ci dans ce canton explique sans doute cette constance dans les choix favorables aux transports publics.

25 La taille de l'échantillon nous contraint à adjoindre les votants italophones aux romands, dont ils sont les plus proches du point de vue du comportement de vote.

26 Nous pensons par exemple à celles d'avril 1990 sur les initiatives «Halte au béton» et celles dites des «Trèfles à trois».

régions. Il faut cependant souligner que le fait d'habiter dans une zone urbaine ou à la campagne n'a pas influencé de façon significative le comportement des personnes interrogées. Ce fait semble confirmé par l'analyse des motivations des opposants, qui n'ont pas majoritairement perçu cette initiative comme défavorisant les zones rurales. Quant aux variables socio-économiques telles que l'âge, le sexe, le niveau d'éducation ou la classe sociale d'appartenance, elles n'ont pas joué de rôle significatif, d'un point de vue statistique, dans la détermination du vote.

Par contre l'adhésion à des valeurs que nous avons qualifié de nouvelles (prédominance reconnue de thèmes tels que la protection de l'environnement, la participation politique et sociale, la liberté d'expression) a conditionné le soutien à l'initiative. 46% des suisses alémaniques se déclarent en faveur de telles valeurs, 32% se classent dans le «mixtes», et 22% sont attachés à des valeurs «traditionnelles» (priorité accordée au maintien de l'ordre et de la paix, à la croissance économique et au plein-emploi). Quant aux romands et aux italophones, 24% adhèrent aux nouvelles valeurs, 33% sont «mixtes» et 43% sont plus proches des valeurs traditionnelles. D'autre part, 59% des alémaniques adhérant à ces valeurs «nouvelles» se sont prononcés en faveur de l'initiative, contre seulement 37% des suisses romands et italiens du même type. Ceci laisse sous-entendre que le clivage ne s'organise pas seulement autour de ces valeurs, mais que d'autres facteurs culturels doivent être invoqués afin de comprendre ces disparités entre alémaniques et latins.

Les membres d'associations écologistes ont été en majorité favorables à l'initiative. Le soutien accordé par leurs organisations a donc été suivi d'effets. Le fait de ne pas posséder de voiture a également favorisé l'acceptation. A contrario, les possesseurs d'une automobile semblent avoir été sensibles à l'argument selon lequel cette initiative les défavorisait, ce qui les a conduit dans leur majorité à la rejeter.

Les clivages politiques ont déterminé dans une large mesure le comportement de vote. Les électeurs qui se situent à gauche de l'échiquier politique ont été majoritairement plus favorables à l'initiative. Les sympathisants du centre et de la droite, quant à eux, s'y sont dans leur très grande majorité opposés. Il en a été de même pour ceux qui ne se placent pas sur cet axe. L'analyse des sympathies partisans des votants fait apparaître que les choix ne s'articulent pas uniquement en fonction de l'échelle gauche-droite. Ainsi, si l'ensemble des électeurs de gauche a soutenu l'initiative, les sympathisants du Parti du Travail ou de l'extrême-gauche l'ont en majorité rejeté²⁷. De même si la grande majorité des électeurs de droite a refusé l'initiative, il est à noter que les partisans radicaux ou libéraux apparaissent comme en étant les plus farouches opposants. Quant aux partisans du Parti écologiste, s'ils se sont prononcés majoritairement en faveur de l'initiative, nous rappelons que peu d'entre eux se sont déplacés. Ce phénomène s'explique sans doute par le soutien critique et mesuré de ce parti à l'initiative.

La majorité des électeurs qui déclarent ne pas avoir confiance dans le gouvernement a accepté l'initiative. Les résultats de l'enquête nous indiquent par ailleurs que sur les 16% d'élec-

27 Le faible nombre de cas doit cependant nous amener à relativiser cette interprétation.

Tableau 7: Comportement de vote par catégorie
Initiative pour l'encouragement des transports publics

Caractéristiques	% de oui	(n)	V de Cramer	Prob. d'erreur
<i>Total</i>	40	(420)		
<i>Région</i>				
Suisse alémanique	46	(318)	0.20	0.00
Suisse romande/italienne	32	(112)		
<i>Orientation des valeurs</i>				
Traditionnelle	16	(110)	0.32	0.00
Mixte	38	(124)		
Nouvelle	56	(186)		
<i>Membre d'une association écologiste (LSPN, WWF, SPE, AST)</i>				
Membre	57	(94)	0.19	0.00
Non-membre	35	(324)		
<i>Possession d'une voiture</i>				
Possède une voiture	31	(313)	0.32	0.00
Ne possède pas de voiture	68	(100)		
<i>Echelle gauche-droite</i>				
(Gauche)	90	(20)	0.35	0.00
Centre-gauche	63	(70)		
Centre	37	(216)		
Centre-droit	17	(53)		
(Droite)	14	(7)		
Ne sait pas	32	(47)		
<i>Sympathie partisane</i>				
POCH/PdT/AV	46	(13)	0.40	0.00
PSS/PSA	75	(59)		
PES	89	(9)		
AdI/PEP	72	(18)		
PDC/PCS	27	(45)		
PRD/PLS	18	(61)		
UDC	27	(33)		
AN/Ds/Vig./Autom	25	(8)		
Pas de parti	36	(158)		
<i>Confiance envers le gouvernement</i>				
Confiant	32	(212)	0.19	0.00
Méfiant	51	(152)		

teurs pour lesquels le point de vue des autorités fédérales est déterminant, seuls 18% ont été favorables à l'initiative. Il est à relever également que les votants prenant en compte les consignes des associations écologistes (7,6%) ont été à 93% favorables à l'initiative. Il est intéressant de relever que 30% des votants déclarent le point de vue des médias comme déterminant pour leur comportement de vote. Parmi ceux-ci, 40% ont soutenu l'initiative.

3.2 *Éléments de la formation des opinions*

Les motivations énoncées spontanément par les participants à la votation nous permettent une analyse plus précise des déterminants du vote (*tableau 8*). Pour les partisans de l'initiative, il s'agit avant tout de développer les transports publics et d'accroître la protection de l'environnement. Cependant l'idée d'un rééquilibrage nécessaire en faveur du secteur public ne constitue pas la motivation la plus souvent avancée, même si la diminution du trafic routier constituait selon eux une des principales conséquences positives du texte. De même si une amélioration des prestations apparaît nécessaire, ils ne la lient pas à une augmentation de l'aide financière. Comme nous le verrons dans l'étude de la perception des arguments de la campagne, ceci peut signifier que le rapport entre prestations et coûts des transports publics est jugé négativement même par les votants qui ont soutenu l'initiative. Le fait d'être un usager des transports publics constitue, pour 10% des sympathisants, une motivation en faveur du soutien. De même, le rôle de l'initiative comme contribution à une modification des mentalités convainc 10% de ces citoyens, ce qui laisse entendre que pour eux il existait également un enjeu «culturel» dans cette votation.

Quant aux opposants, le motif principal de leur refus réside dans la mauvaise formulation de l'initiative. Ceci apparaît également dans l'évaluation des arguments des initiants, où certains des objectifs du texte apparaissaient louables aux opposants sans que les solutions proposées ne leur conviennent. Les oppositions d'ordre financier ont également été décisives, ce qui démontre bien que l'initiative a été perçue comme défavorable au réseau routier et aux automobilistes. Par contre, seuls 11% des opposants énoncent l'argument selon lequel il y aurait déjà suffisamment de transports publics. Si le profil des votants faisait apparaître que la possession d'une automobile inclinait à refuser l'initiative, cette motivation est peu évoquée de manière spontanée. Enfin les accusations d'interventionnisme et d'atteinte aux libertés individuelles avancées durant la campagne ne sont pas non plus le fait de la majorité des opposants.

3.3 *La perception des arguments de la campagne*

La nécessité d'édicter des dispositions constitutionnelles claires en matière de transports publics est un fait reconnu, tant de la part de 95% des partisans que de celle de 53% des opposants à l'initiative (*tableau 9*). Ainsi un des arguments de l'Alliance des Indépendants, qui reprochait au Conseil fédéral de ne rester qu'au niveau des vœux pieux dans ce domaine,

Tableau 8: Motivations énoncées spontanément
Initiative pour l'encouragement des transports publics

<i>Justifications de l'acceptation</i>	Votants favorables %	Non-Votants favorables %
L'initiative favorise le développement des transports publics	36	29
Protection de l'environnement	30	32
Diminution du trafic routier	22	22
Autres motivations	12	6
Amélioration des prestations des transports publics	10	11
Je suis un usager des transports publics	10	5
Contribution aux changements des mentalités	10	2
Permet de rétablir l'équilibre en faveur des transports publics	6	5
Inutile de motiver mon choix	5	8
Les transports publics ont besoin d'une aide financière	4	2
Rôle social des transports publics	1	2
Avis d'un tiers	—	1
<i>Total</i>	146% ¹ (n = 223)	125% (n = 175)
<i>Justifications du refus</i>	Votants défavorables %	Non-Votants défavorables %
Initiative mal formulée	24	14
Argent pris au détriment des routes	21	18
Coût trop élevé	21	30
Autres motivations	19	12
Suffisamment de transports publics	11	13
Avis d'un tiers	9	5
Initiative inadaptée aux populations rurales	5	4
Je suis un automobiliste	4	4
Développement des transports publics au détriment des routes	3	2
Pas besoin de motiver	2	5
Trop d'Etat	2	5
Restreint nos libertés	1	5

1 Plusieurs réponses étaient possibles ; c'est pourquoi les réponses s'additionnent à plus de 100%.

Tableau 9: Evaluation des principaux arguments de la campagne
Initiative pour l'encouragement des transports publics

Enoncés		d'accord %	pas d'accord %
<i>Arguments «Pour»</i>			
Des dispositions constitutionnelles claires sont indispensables en matière de transports publics, afin de contraindre la Confédération à agir concrètement dans ce domaine.	DV	72	29
	VO	95	5
	VN	53	47
L'initiative est indispensable pour une meilleure protection de l'environnement	DV	66	34
	VO	93	7
	VN	41	60
Il est important d'améliorer les prestations en matière de transports publics sans pour autant majorer leurs prix et les impôts directs	DV	89	11
	VO	88	12
	VN	84	16
<i>Arguments «Contre»</i>			
Il est inacceptable que ce soit les automobilistes qui supportent essentiellement le coût du développement des transports publics.	DV	68	32
	VO	35	65
	VN	85	16
La Confédération accorde déjà une grande importance à la promotion des transports publics, l'initiative est superflue	DV	55	45
	VO	14	86
	VN	83	18
Le système actuel respecte mieux les besoins et les demandes de chaque canton	DV	57	43
	VO	38	62
	VN	69	31

DV: ceux qui ont le droit de vote (n = 1035)

VO: ceux qui ont accepté l'initiative (n = 169)

VN: ceux qui ont rejeté l'initiative (n = 251)

1 L'item «Ne sais pas» n'a pas été pris en compte, le nombre de cas (n) étant insuffisamment représentatif.

est partagé par une majorité du corps électoral. Cette constatation paraît surprenante²⁸ dans la mesure où les organisations adverses avaient reproché à cet objectif de l'initiative de nuire à la souplesse nécessaire dans l'application d'une politique des transports, et de renforcer le rôle de l'Etat. Si nous rapprochons ces pourcentages de ceux de l'argument «fédéraliste» des opposants, qui préconisait un statu quo jugé plus favorable aux cantons, l'attitude des opposants semble quelque peu partagée. D'une part, apparaît la volonté de ne pas accroître de façon générale les pouvoirs de l'Etat central, tout en désirant que celui-ci joue un rôle plus actif dans l'établissement d'une politique des transports. Une vision libérale de l'Etat, régulateur mais effacé, semble donc primer parmi les adversaires de l'initiative.

28 Lors de la votation sur la politique coordonnée des transports, l'on constatait un phénomène semblable. 56% des opposants au projet étaient favorables à l'argument selon lequel une telle politique était néanmoins nécessaire.

L'argument écologiste des initiateurs a séduit une large majorité des partisans, ce qui corrobore les résultats de l'analyse du profil des votants. Une forte minorité des opposants y a également souscrit. Cette dimension de l'initiative semble donc avoir été perçue par un grand nombre des votants, même si tous n'ont pas considéré les solutions préconisées comme adéquates. A ce titre le consensus qui s'établit autour de l'argument selon lequel les prestations des transports publics doivent être améliorées, sans majoration des prix et des impôts directs, apparaît ambigu. S'agit-il de favoriser des moyens de transports perçus comme étant moins polluants, ou bien de constater que les prestations actuelles sont insuffisantes au vu de leurs coûts ? Une hypothèse plus plausible sans doute tendrait à établir que si les opposants sont globalement favorables à des mesures de protection de l'environnement et à une amélioration des transports publics, ils refusent cependant d'en supporter les coûts. Vouloir «avoir le beurre et l'argent du beurre» constitue également une motivation politique !

Le Conseil fédéral, pour motiver son rejet de l'initiative, avait signifié l'impossibilité d'abaisser les tarifs, ainsi que de soutenir ou de développer les lignes de transports publics, sans en faire peser la charge sur les automobilistes. Cet argument, partagé par toutes les organisations opposées à l'initiative, a convaincu 85% de ceux qui l'ont rejetée. Plus surprenant est le succès de l'argument suggérant que l'effort de la Confédération en ce domaine est déjà suffisant, dans la mesure où seuls 11% des opposants l'ont énoncé spontanément pour justifier leur refus. De plus, ceci paraît contradictoire avec la volonté exprimée par la majorité d'instituer des règles constitutionnelles contraignantes à l'encontre de la Confédération. En effet, un tel souhait laisse au contraire transparaître une certaine insatisfaction quant à la politique de Berne en la matière. Cette contradiction n'est sans doute qu'apparente. Les opposants retrouvent ici l'attitude relevée dans l'analyse de la perception des arguments favorables à l'initiative. La Confédération se doit d'améliorer les prestations des transports publics, sans atteindre à la situation de l'automobile, et surtout sans recourir à des ressources supplémentaires !

Cette quadrature du cercle est encore aggravée par le vote de septembre 1990, instituant un moratoire de cinq ans sur le nucléaire, moratoire qui nécessite une stabilisation, voire une réduction, de la consommation d'énergie du pays. Or le trafic routier consomme 40% du pétrole utilisé en Suisse. Les propositions du Conseil fédéral telles que la taxe sur l'émission de CO₂ et de composées organiques volatiles, la création d'un «écobonus», les restrictions de trafic pour les véhicules non-électriques dans des zones définies vont remettre en cause l'équilibre actuel en matière de transports. Si ces mesures aboutissent, malgré les nombreux obstacles politiques, économiques et techniques qui s'annoncent, elles consacreront un réajustement en faveur des transports publics, allant dans le sens demandé par l'initiative et par le projet de politique coordonnée des transports. Le rejet de ces deux textes n'a donc fait que retarder un processus inéluctable, au regard des menaces sur l'environnement.

Nous relèverons enfin le fait que les choix des abstentionnistes n'auraient pas modifié sensiblement le sort de cette initiative. Le pourcentage de non-votants favorables, légèrement supérieur à celui des votants, apparaît néanmoins insuffisant pour que l'échec de ce texte soit remis en question.

En guise de conclusion, nous pouvons établir que le soutien à l'initiative a surtout été le fait des alémaniques, plus sensibles que leurs compatriotes latins à sa dimension écologique. Les autres clivages déterminants ont été la dimension gauche-droite, qui a conduit les sympathisants de la gauche à soutenir dans leur grande majorité l'initiative, et l'attachement aux valeurs nouvelles que l'initiative paraissait satisfaire. La dimension politique recouvre également la division entre partisans d'un renforcement du rôle de la Confédération, tant du point de vue des transports que de la politique de protection de l'environnement, et fédéralistes qui préfèrent laisser l'initiative politique aux cantons.

Quant à la dimension culturelle de l'initiative, elle voit les tenants de l'automobile refuser que l'amélioration des transports publics ne les atteigne financièrement, même s'ils peuvent être sensibles à l'enjeu écologique d'un rééquilibrage en faveur des transports publics. Par contre, les partisans d'une politique des transports avant tout respectueuse de l'environnement apparaissent davantage disposés à voir l'automobile en faire les frais.

Analyse des votations fédérales du 3 mars 1991

Récapitulation des principaux résultats

Des deux objets soumis aux votations le 3 mars dernier, seul l'octroi du droit de vote et d'éligibilité à l'âge de 18 ans a franchi avec succès l'écueil du verdict populaire. L'initiative lancée par l'Alliance des Indépendants, qui visait à développer les transports publics, n'a quant à elle pas reçue les faveurs du peuple suisse. Si la démocratie semi-directe est souvent remise en question au vu de l'abstentionnisme important lors de la quasi-totalité des consultations populaires, les votations du 3 mars ne pourront alors que nourrir le débat. En effet, la participation lors de ces votations a été extrêmement faible, puisque seuls 31 % des suisses ont pris le chemin des urnes. Pourtant, les deux objets ne représentaient pas de difficultés particulières à en juger le très faible pourcentage de votes blancs, qui témoignent de la compréhension des deux objets par les votants.

L'intérêt limité suscité par les deux objets, qui s'est traduit par une campagne relativement peu animée, explique en partie la très faible participation lors de cette consultation populaire. En effet, les deux projets ne représentaient pas pour la vie politique du pays un enjeu fondamental. L'abaissement de l'âge de la majorité politique n'a engendré sur la scène publique aucun débat, le consensus étant quasi total. Quant à l'initiative sur les transports, l'adoption du projet «Rail 2000» et différentes mesures qui ont été prises par les autorités politiques, rendaient certains des objectifs que se fixait l'initiative caduques. Un projet consensuel et une initiative perçue comme dépassée favorisèrent un abstentionnisme conséquent.

Le profil de cette participation ne se distingue guère de celui des votations précédentes. Les femmes, les jeunes, les personnes ayant un bas niveau de formation ou appartenant à un milieu social modeste ont été nettement moins enclins à prendre le chemin des urnes.

Le droit de vote et d'éligibilité à 18 ans était, comme nous avons eu l'occasion de le souligner à plusieurs reprises, en projet hautement consensuel. Si en '79, l'opposition – hormis l'extrême-droite – était négligeable, le peuple s'était pourtant opposé au projet. En '91 point de surprise au sortir des urnes, l'abaissement du droit de vote et d'éligibilité était bel et bien acquis. Néanmoins, il est intéressant de relever qu'aucun profil particulier du défenseur ou de l'opposant ne se dessine, seul le clivage politique reste visiblement prégnant. En effet, les sympathisants de la droite et de l'extrême-droite sont moins favorables au projet, bien

qu'ils l'aient néanmoins accepté. Quant à l'argumentation, une question seule primait aux yeux des citoyennes et citoyens suisses: les jeunes étaient-ils aptes à assumer une telle responsabilité civique? L'argumentation en faveur ou en défaveur de cet objet est apparue à ce titre particulièrement pauvre.

Quant à l'initiative des Indépendants, les caractéristiques des votants ne diffèrent pas significativement de celles constatées lors d'autres votations ayant trait à la politique des transports en Suisse. En effet, les alémaniques, les sympathisants de gauche, les personnes attachées aux nouvelles valeurs et les membres d'associations écologistes ont été les ardents défenseurs de ce projet. L'argumentation s'est surtout concentrée, du côté des initiants, sur la dimension écologique du projet. Quant aux opposants, l'argument prépondérant portait sur les conséquences économiques qu'entraînait l'initiative, particulièrement à l'encontre du réseau routier et de ses utilisateurs. Si les adversaires ont jugé que ce texte avait un objectif écologique louable, les propositions qu'il contenait leur semblaient inadéquates. Les automobilistes, en particulier, ont été sensibles à ce qu'ils ont perçu comme une atteinte à leur autonomie.

Zusammenfassung der Hauptergebnisse

Nur eine der beiden Vorlagen, die am 3. März Volk und Ständen zur Abstimmung unterbreitet wurden, hatte Erfolg. Das Stimm- und Wahlrechtsalter 18 wurde mit grosser Mehrheit angenommen. Die Initiative des Landesrings dagegen, welche die Förderung des öffentlichen Verkehrs zum Ziele hatte, fand keine mehrheitliche Unterstützung bei den Schweizer StimmbürgerInnen. Das Abstimmungswochenende vom 3. März kann zudem jene, welche die halbdirekte Demokratie angesichts der meist geringen Stimmbeteiligung in Frage stellen, in ihrer Meinung nur bestärken. Die Beteiligung war an diesem Wochenende in der Tat extrem schwach, denn nur 31% der SchweizerInnen haben sich zur Urne begeben. Diese schwache Beteiligung kann kaum mit der besonderen Komplexität der Vorlagen erklärt werden, da der Anteil der leeren Stimmzettel sehr gering war, was als Indiz für die Verständlichkeit der beiden Vorlagen gelten kann.

Das geringe Interesse, das die beiden Vorlagen geweckt haben und das sich in der Lauheit der Abstimmungskampagne manifestierte, erklärt zum Teil die schwache Beteiligung. Die beiden Vorlagen haben in der Tat kaum zentrale politische Konflikte des Landes tangiert. Die Senkung des Stimm- und Wahlrechtsalters hat keine öffentliche Debatte verursacht, es herrschte diesbezüglich ein praktisch vollständiger Konsens. Was die Initiative zum öffentlichen Verkehr anbelangt, so waren gewisse der anvisierten Ziele angesichts der Annahme des Projekts «Bahn 2000» und verschiedener anderer Massnahmen, welche die Behörden seit der Einreichung der Initiative in die Wege geleitet haben, bereits überholt. Ein Projekt, zu dem ein breiter Konsens bestand, und eine zum Teil als überholt eingestufte Initiative verleiteten zum Abstentionismus.

Das Profil der Beteiligung unterscheidet sich kaum von jenem früherer Abstimmungen. Die Frauen, die jüngeren Generationen, Personen mit einem niedrigen Bildungsniveau oder aus benachteiligten sozialen Schichten haben signifikant weniger häufig teilgenommen.

Wie bereits erwähnt, war die Vorlage zum Stimm- und Wahlrechtsalter 18 weitgehend konsensuell. Obwohl auch 1979 kaum Opposition gegen diese Vorlage bestand – abgesehen von der Opposition der extremen Rechten – hatte das Volk damals noch mehrheitlich gegen sie gestimmt. Dieses Mal gab es dagegen kaum Überraschungen an der Urne. Die Senkung des Stimm- und Wahlrechtsalters war allgemein akzeptiert. Weder die Befürworter noch die Gegner dieser Vorlage kennzeichnen sich durch ein spezifisches Profil, einzig ein Gefälle der Annahme von links nach rechts auf dem politischen Spektrum bleibt sichtbar: die Sympathisanten von rechten oder rechtsextremen Parteien standen der Vorlage skeptischer gegenüber, obwohl auch sie ihm mehrheitlich zugestimmt haben. Was die Argumentation zu dieser Vorlage betrifft, so war einzig die Frage ausschlaggebend, ob die Jugendlichen fähig sind oder nicht, ihre BürgerInnenpflicht wahrzunehmen. Die Argumentation für oder gegen die Vorlage erwies sich in diesem Fall als besonders wenig fundiert.

In bezug auf die Initiative des Landesrings lässt sich feststellen, dass sich das Profil der Befürworter kaum von jenem bei anderen Abstimmungen zu Verkehrsproblemen unterscheidet. Die Deutschschweizer, die Sympathisanten der Linken, Leute mit neuen Wertvorstellungen und Mitglieder von Umweltorganisationen waren ihre wärmsten Befürworter. Auf der Seite der Initianten hat sich die Argumentation vor allem auf die ökologische Dimension des Projekts konzentriert. Auf der Gegenseite dominierte die Argumentation mit den wirtschaftlichen Folgen der Initiative, insbesondere für das Strassennetz und dessen Benutzer. Wenn auch selbst die Gegner der Vorlage zugestehen mussten, dass der Text verteidigungswürdige ökologische Ziele anstrebte, so schienen ihnen die vorgeschlagenen Massnahmen dennoch untauglich. Die Automobilisten unter ihnen haben insbesondere sehr sensibel auf die von ihnen befürchtete Einschränkung ihrer Autonomie reagiert.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Département de science politique – Case postale 266, 1227 Carouge

PRINCIPALES PUBLICATIONS DES MEMBRES DU DÉPARTEMENT

- ALLAN, P., STAHEL, A.A., «Tribal Guerrilla Warfare Against a Colonial Power : Analyzing the War in Afghanistan», in *Journal of Conflict Resolution*, Vol. 27/4, 1983, pp. 590–617.
- ALLAN, P., CLARKE, M., LUTERBACHER, U., «International Public Policy Analysis : Energy Crises and the Small State», in : Michael Don Ward (ed.), *Theories, Models, and Simulations in International Relations*, Boulder and London, Westview Press, 1985.
- ALLAN, P., «Social Time», in Cioffi-Revilla, C., Merritt, R.L., Zinnes, D.A. (eds.), *Communication and Interaction in Global Politics*, Beverly Hills, Sage, 1987, pp. 95–113.
- AYBERK, U., «Les leaders d'opinion suisses et les questions européennes», dans *La Suisse et son avenir européen*, Lausanne, Payot, pp. 227–236, 1989.
- AYBERK, U. (sous la direction de D. Sidjanski et U. Ayberk), *L'Europe du sud dans la Communauté européenne*, Paris, PUF, pp. 43–82 et 203–232 (en coll.), 1990.
- AYBERK, U., «Les groupes d'intérêt turcs et la Communauté européenne», dans *CEMOTI*, No 8, pp. 149–164, 1989.
- AYBERK, U., «Le syndicalisme suisse à l'aube du XXI^e siècle, l'exemple de la FTMH et du SSP», «Les groupes d'intérêt au coeur du système politique», dans *La Suisse au pluriel*, Lausanne, LEP, (en coll.), 1990.
- AYBERK, U., et al., «Les partis politiques à coeur ouvert», Collection politique 2000, L.E.P., Lausanne, 1990.
- BARTOLINI, S., MAIR, P. (eds.), *Party politics in Contemporary Western Europe*, London, Sage, 1984.
- FARAGO, P., KRIESI H. (eds.), *Wirtschaftsverbände in der Schweiz*, Grusch, Rügger, 1986.
- FINGER, M., *Les 10 bonnes raisons pour adhérer au nouveau mouvement pour la paix*, Lausanne, Ed. LEP, Coll. Politique 2000, 1989.
- FINGER, M., SCIARINI, P., *L'homo politicus à la dérive ? Enquête sur le rapport des Suisses à la politique*, Lausanne, Ed. LEP, Coll. Politique 2000, 1990.
- HORBER, E., *EDA Exploratory Data Analysis*, 2 tomes, User's Guide et Applications Manual, Genève et Grenoble 1990.
- HORBER, E., «Exploring Aggregate Data», EPD, juin 1987.
- KERR, H., *Parlement et Société en Suisse*, St-Saphorin, Ed. Georgi, 1981.
- KLANDERMANN, B., KRIESI, H., TARROW, S. (eds.), *International Social Movement Research*. Vol. 1 : *From Structure to Action – Comparing Social Movement Research across Cultures*, Greenwich, Conn., JAI Press, 1988.
- KRIESI, H., *Entscheidungsstrukturen und Entscheidungsprozesse in der Schweizer Politik*, Frankfurt, Campus Verlag, 1980.
- KRIESI, H. et al., *Politische Aktivierung in der Schweiz*, Diessenhofen, Rügger, 1981.

- KRIESI, H., et al., *Bewegung in der Schweizer Politik*, Frankfurt, Campus Verlag, 1985.
- KRIESI, H., *Die Zürcher Bewegung*, Frankfurt, Campus, 1984.
- KRIESI, H., *AKW-Gegner in der Schweiz*, Diessenhofen, Rütger, 1982.
- KRIESI, H., «The Structure of the Swiss Political System», pp. 113-162, in Lehbruch, G., Schmitter, P.C. (eds.), *Patterns of Corporatist Policy-Making*, London, Sage, 1982.
- LUTERBACHER, U., CLARKE, M., «Simulationen der Auswirkungen von internationalen politisch-ökonomischen Einflüssen auf die Schweiz, in: P. Staehli, *Wirtschaftliche Landesvorsorge im Rahmen der Sicherheitspolitik*, Bern, Haupt, 1983.
- LUTERBACHER, U., CLARKE, M., *Quel futur énergétique pour la Suisse: Analyse de quelques scénarios, Analyses et Prévisions*, Lausanne et Genève, CREA/CRERI, 1983.
- MELICH, A., *Identité nationale et media contemporains*, Lausanne, Ed. LEP, 1990.
- MIRONESCO, C., BOYSAN, T., PAPADOPOULOS, I., avec une introduction de D. Sidjanski, *Débat sur l'énergie en Suisse. Les processus législatifs fédéraux de 1973 à 1983*, Lausanne, Presses Polytechniques Romandes, 1986.
- OSSIPOW, W., *La transformation du discours politique dans l'Eglise*, Lausanne, L'Age d'Homme, 1979.
- OSSIPOW, W., «Le jugement évaluatif», in Duprat, G. (éd.), *Connaissance du politique*, Paris, PUF, 1990.
- PAPADOPOULOS, I., *Dynamique du discours et conquête du pouvoir. Le cas du PASOK 1974-1981*, Berne, Lang, 1989.
- REY, J.-N., *La Suisse au pluriel*, Lausanne, Ed. LEP, Coll. Politique 2000, 1990.
- REY, J.-N., Barrières constitutionnelles au pouvoir fiscal de l'état. Contribution à la théorie du public choice à partir du cas suisse. Etudes et recherches du Département de science politique, No 24, 1990.
- ROIG, Ch., SCHMIDT, H., AYBERK, U., REY, J.N., *Le syndicalisme de demain*, Lausanne, LEP, 1986.
- ROIG, Ch., *L'invention de la modernité politique. Une approche de la théorie politique classique de Machiavel à Paine*. Genève, Département de Science politique, Etudes et Recherche No 23, 1989.
- ROIG, Ch., «Rhétorique et analyse socio-politique», in Duprat, G. (éd.), *Connaissance du politique*, Paris, PUF, 1990.
- SIDJANSKI, D., AYBERK, U. (éd.), *L'Europe du sud dans la Communauté européenne. Analyses comparatives des groupes d'intérêt et de leur insertion dans le réseau communautaire*, Paris, PUF, 1990.
- URIO, P., *Le rôle politique de l'administration publique*, Lausanne, Ed. LEP, 1984.
- URIO, P., MARKOV, N., «Les administrations cantonales», in *Manuel du système politique de la Suisse*, Vol. III, Berne, Lang, 1986.
- URIO, P., ARIGONI, G., BAUMANN, E., JOYE, D., *Sociologie politique de la haute administration de la Suisse*, Paris, Economica, 1989.

Soeben erschienen:

Statistisches Handbuch National- und Ständeratswahlen 1991

hrsg. vom Forschungszentrum für schweizerische Politik
Nr. 2 der Reihe «Materialien zur schweizerischen Politik»

Welcher Sitz ging im Kanton Zürich als Restmandat an ... ja, an wen? Wie hat sich die Zusammensetzung der FDP-Wählerschaft seit den 70er Jahren gewandelt? Stimmt es, dass die Stammwähler der SPS am meisten zuhause bleiben? Wie geschlossen tritt die CVP bei Namensabstimmungen im Parlament auf? Und ist es richtig, dass die Grünen am wenigsten Geld ausgeben für Kampagnen?

Die im Juli 1991 erschienene, 150 Seiten starke Wahldokumentation des Forschungszentrums für schweizerische Politik trägt zu den Stichworten «Aussichten für den Wahlherbst», «Sitze und Köpfe», «Wähler und Wählerinnen», «Mobilisierung durch Parteien», «Aktuelle Trends bei Kampagnen» und «Abstimmungen während der laufenden Legislatur» die wichtigsten Fakten und Ergebnisse der Wahlforschung in der Schweiz zusammen. Jedes Kapitel besteht aus einem Tabellenteil und einer Einleitung in Deutsch und Französisch. Abgerundet wird die Zusammenstellung durch Parteienporträts, einem Glossar und einer Bibliografie zu Wahlen in der Schweiz.

Als Datenquellen dienten den AutorInnen, alles AssistentInnen am FSP, unter anderem die VOX-Analysen eid. Urnengänge, das Année politique, das Schweiz. Jahrbuch für Politische Wissenschaft, die Datenbank über politische Ereignisse, die umfassende Zeitungsdokumentation am FSP, amtliche Berichte sowie Vorarbeiten für das «Schweizer Lexikon» im Bereich Wahlen und Parteien.

Für Politikinteressierte, WahlforscherInnen, Medienschaffende, KandidatInnen und campaigner eigentlich eine unentbehrliche Arbeitsunterlage, die keinen Anspruch erhebt, die Wahlen vorwegzunehmen, vielleicht aber hilft, sie profunder begleiten zu können!

Kosten: Fr. 20.-

Bezugsort:

Forschungszentrum für schweizerische Politik
Neubrückstrasse 10 - 3012 Bern
Telefon: 031 / 65 83 31



Société suisse de recherches pratiques sociales en collaboration avec 20 facultés

BANQUE DE DONNÉES POUR LE TRAVAIL PUBLIC ET SOCIAL, L'ÉCONOMIE ET L'ÉTAT



Résultats exhaustifs sur les connaissances, les attitudes et le comportement dans les domaines du quotidien, de l'économie, de la politique et de la situation mondiale

VOX - analyse de toutes les votations et élections fédérales - est née il y a dix ans de la fructueuse collaboration de la praxis et de la science.

Partant d'une conception de base similaire et en élargissant les thèmes, nous avons élaboré en 1986 une nouvelle recherche: **UNIVOX** - une banque de données exhaustives portant sur

- **La vie quotidienne en Suisse** (société, logement, santé, culture, formation, loisirs, communication, transports et environnement);
- **les institutions publiques** (Etat, démocratie, droit, finances, publiques, assurances sociales);
- **les bases économiques** (économie, travail, marché, argent, agriculture et assurances) et
- **l'indépendance** (loisirs, défense, situation personnelle et situation mondiale).

Nous effectuons tous les ans des enquêtes dans ces secteurs mettant ainsi les résultats à jour et établissant les tendances actuelles.

Plus de 20 professeurs universitaires et leurs assistant-e-s collaborent à Fribourg, Genève, Lausanne, Bâle, Berne, Saint-Gall et Zurich avec la Société suisse de recherches pratiques sociales, élaborant les enquêtes et commentant les domaines qu'ils traitent (cf. au verso).

Dans le domaine de l'Etat, par exemple, nous avons enquêté sur les points suivants: satisfaction au sujet de la politique suisse - expérience de divers services de l'Etat - attitude par rapport au système collégial, démocratie de la concordance, parlement de milice ou fédéralisme - problèmes actuels à résoudre par les autorités - capacité de l'Etat à trouver des solutions - envergure des activités étatiques et répartition des tâches entre la Confédération, les cantons et les communes.

UNIVOX est un instrument d'information indispensable pour l'économie, les rédactions, les public relations et les administrations. Médias, banques, firmes chimiques, associations d'employeurs et d'employés, partis politiques et autres institutions dirigeantes sont abonnés à **UNIVOX**.

La Société suisse de recherches pratiques sociales se tient à votre disposition pour tout renseignement sur l'utilisation **UNIVOX**. Demandez la documentation à:

Société suisse de recherches pratiques sociales
Case postale 546, 8027 Zurich

Téléphone 01 / 202 07 87

La société de recherches «Analyses VOX» (état 1990)

Les analyses VOX sont élaborées
en collaboration avec

Comité de patronage
Forum Helveticum
Conseil de VOX

**Société suisse de rech.
sociales pratiques (Zurich)**
(depuis 1977)
C. Longchamp
J. Wild

Praxis ▶

**Centre de recherche de
politique suisse**
(Uni Berne) (depuis 1977)
Prof. Dr. W. Linder
C. Longchamp

◀ Sciences

**Institut de recherche en
sciences politiques**
(Uni Zurich) (dep. 1985)
Prof. Dr. U. Klöti
C. Buri, D. Schlueth

Financement
Economie privée
Contr. de la Confédération.
Mandats de recherche
Instituts collaborat.
Médias
Abonnements

**Département de science
politique (Uni. de
Genève) (depuis 1985)**
Prof. H. Kriesi
E. Passy

P.P.



8001 Zürich